



COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr

www.lanhouarneau.fr

COMPTE RENDU DE REUNION	Conseil municipal du Mardi 9 Juin 2020
Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Date de convocation : 3 Juin 2020 Absents : 0 Excusés : 1

1°. COMMISSIONS MUNICIPALES :

Voici les commissions municipales qui ont été formées pour le mandat 2020-2026, pour travailler sur les compétences ainsi réparties :

- Commission vie associative :

Éric PENNEC, Stéphane RIOU, Dominique DEROFF, Françoise LE BORGNE, Gwénola BEYER, Anne-Sophie LE GOFF, Noémie QUERE

- Commission information et communication :

Stéphane RIOU, Dominique DEROFF, Françoise LE BORGNE, Gwénola BEYER, Cyril VOURCH, Noémie QUERE, Séverine GUEGUEN

- Commission des travaux sur bâtiments et équipements municipaux

Éric PENNEC, Stéphane RIOU, François KERBOUL, Francis MOINE, Françoise LE BORGNE, Marc BODENNEC, Anne-Sophie LE GOFF

- Commission CADRE DE VIE : fleurissement, espaces verts, décors de Noël et mobilier urbain, aire de Saint Hervé

Josée FALC'HUN, François KERBOUL, Françoise LE BORGNE, Gwénola BEYER, Marc BODENNEC, Anne-Sophie LE GOFF, Séverine GUEGUEN

- Commission école sainte Thérèse – écoles extérieures – enfance et jeunesse

Éric PENNEC, Josée FALC'HUN, Françoise LEBORGNE, Cyril VOURCH, Noémie QUERE, Séverine GUEGUEN

- Commission des voies et réseaux, zone humide, station de traitement, bassins de rétention, lotissements :

Éric PENNEC, Gilbert LE MENN, François KERBOUL, Francis MOINE, Bernard TORCHEN, Marc BODENNEC

- Commission urbanisme - PLUi :

Éric PENNEC, Gilbert LE MENN, François KERBOUL, Francis MOINE, Bernard TORCHEN, Noémie QUERE, Séverine GUEGUEN

- Commission des finances :

Éric PENNEC, Gilbert LE MENN, Josée FALC'HUN, Stéphane RIOU, Francis MOINE, Bernard TORCHEN, Cyril VOURCH

- Commission de révision de la liste électorale :

Bernard TORCHEN, Cyril VOURCH

- ALSC : Association de Loisirs Sportifs et Culturels :

Stéphane RIOU, Noémie QUERE, Anne-Sophie LE GOFF, Françoise LE BORGNE, Gwénola BEYER, Marc BODENNEC, Séverine GUEGUEN

2°. Délégations dans les intercommunalités :

- Syndicat intercommunal des Eaux de Pont an Ilis :

3 personnes à nommer :

- Éric PENNEC
- Gilbert LE MENN
- Bernard TORCHEN

- Délégués au SDEF :

- 2 titulaires : Éric PENNEC, Francis MOINE
- 2 suppléants : Bernard TORCHEN, Cyril VOURCH

- Un référent électricité :

Francis MOINE

- Délégué à la Prévention Routière :

François KERBOUL

- Correspondant Défense Nationale :

François KERBOUL

- Délégués au CNAS Centre National d'Action Sociale des agents de la Fonction Publique :

Représentant des élus : Stéphane RIOU

Déléguée des agents : Mado SIOHAN

- Délégué aux SAGE Léon-Trégor et Bas Léon

Bas Léon : Stéphane RIOU

Léon-Trégor : Bernard TORCHEN

- Délégué bocage et syndicat de l'Horn :

Élu référent au bassin versant pour actions sur les cours d'eau, le bocage, les zones humides, des actions agricoles : Gilbert LE MENN

Élu délégué au syndicat de l'Horn (mission différente) : Gilbert LE MENN

3°. Le C.C.A.S. centre communal d'action sociale

Le CCAS est une structure indépendante qui a son propre budget et qui est composé de membres élus et de membres non-élus qui ont une activité professionnelle ou associative en lien avec le social.

Les membres élus sont :

Éric PENNEC, Maire et président du conseil d'administration, plus :

Josée FALC'HUN, Dominique DEROFF, Gwénola BEYER, Anne-Sophie LE GOFF, Cyril VOURCH, Noémie QUERE et Séverine GUEGUEN

Les membres non-élus sont :

Maryvonne ROUÉ, Hervé LE DUFF, Mireille ILY, Véronique OLLIVIER, Anne MELLOUET, Jean LE STANC, le membre directeur de l'école sainte Thérèse

4°. Zonage d'assainissement des eaux usées :

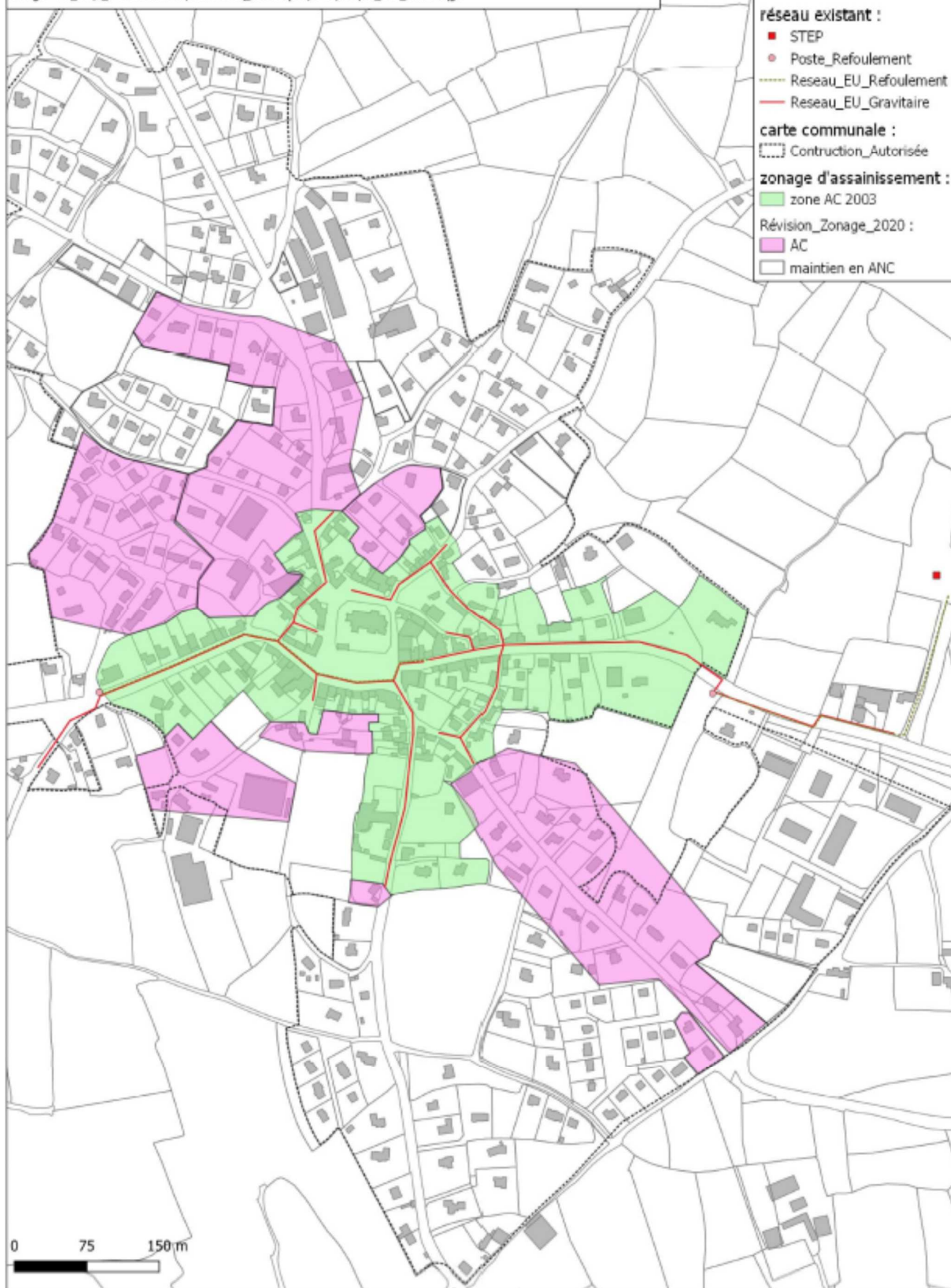
Le conseil municipal a validé le plan définitif du zonage d'assainissement collectif – 2ème tranche, issu des études qui ont été réalisées et de l'enquête publique qui s'est déroulée en fin d'année 2019.

Sur le plan ci-dessous, les propriétés situées dans le zonage rose seront raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Le zonage en vert représente la partie déjà raccordée à l'assainissement collectif depuis 2007.

Commune de Lanhouarneau - Révision du zonage d'assainissement des eaux usées
Décision de la commission municipale de 2020

Safege - FR_29\C_Lanhouarneau\16NBL074\Technique\DAO\SIG\NA_revi_zonEU.qgz



5°. Autorisation de recrutement d'intérimaires :

Par la loi 84.53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi 2019.828 du 6 août 2019, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, l'article 3 prévoit la possibilité de recruter du personnel non titulaire de droit public, selon les besoins temporaires que la collectivité peut rencontrer :

- pour remplacer du personnel en congé de maladie, qui passe à temps partiel, en congé maternité, en congé parental, au service national,
- pour faire face à un besoin saisonnier (remplacement de personnel en congé annuel, besoin liée au travail de la saison)
- pour faire face à un besoin occasionnel (surcharge occasionnelle de travail).

Il expose également que les besoins de service peuvent justifier un recrutement de ce type dans l'urgence.

En conséquence, le conseil municipal unanime lui donne délégation, pour toute la durée du mandat, pour recruter le personnel intérimaire ou temporaire nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux.

6°. Dates à retenir

Prochain conseil municipal : le jeudi 9 juillet à 20H en mairie